



Tél. : 03 88 57 11 02
Fax : 03 88 57 33 69
commune.lalaye@wanadoo.fr

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat

Nombre de membres élus : 11
Nombre de membres en fonction : 11
Nombre de membres présents : 9

COMMUNE DE LALAYE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 43 du 26/07/2017

(Convocation envoyée par mail le 20/07/2017)

sous la présidence de **Mme WALSPURGER Yvette**, Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

MM. ANCEL Daniel, GRELIER Claude, SCHEIDECKER Christian, GRANDJEAN Jean-Louis, ROCHE Jean-Marie, DEYBRE Jacques
Mmes GOSTOLI Anne et VAN DER SLUIJS Geertruida

Absents excusés :

Patrick FLORAND qui donne procuration à Claude GRELIER
Véronique KAMMERER qui donne procuration à Daniel ANCEL

Secrétaire de Séance : Anne GOSTOLI

Approbation des PV des délibérations du Conseil Municipal n°41 du 24/05/2017 et n°42 du 29/06/2017 :

Les procès-verbaux précités ne soulèvent aucune observation et sont approuvés à l'unanimité.

L'article L.2121-23 du CGCT dispose que « les délibérations sont inscrites par ordre de date ; elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer ».

1) Désignation de rues secteur Mairesse Pré :

Par délibération du 29 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé la dénomination de rues et le numérotage des maisons du « secteur Mairesse Pré ».

Suite à des observations de la part de riverains, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIRME que le projet visant la dénomination des rues et le numérotage des habitations du « secteur Mairesse Pré » couvre les rues Mairesse Pré, du Haut Pré et Derrière la Roche.

2) Faucheuse Débroussailleuse :

L'ancienne tondeuse-débroussailleuse est tombée en panne et aurait nécessité d'importantes réparations. Plusieurs solutions ont été examinées par le Conseil et des devis sollicités.

Au vu des différentes propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- DECIDE l'achat d'une nouvelle d'une tondeuse-débroussailleuse à roue pour un coût de 3.250 € TTC.

3) Contrôle de solidité de l'abri du Pransureux, ouvert au public :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité de la Commune, le Conseil Municipal a adopté le budget pour la réalisation d'un diagnostic technique solidité de l'abri du Pransureux (délibération du 22 mars 2017).

Par ailleurs, l'article 3 de la convention de mise à disposition intervenue entre la Commune et l'Association des Amis du Val de Lalaye-Charbes (convention rendue exécutoire par la sous-Préfecture, le 22 décembre 2016) prévoit ce contrôle.

Deux Bureaux de contrôle ont été consultés. L'offre la mieux-disante est celle de SOCOTEC pour un montant de 720 € TTC.

Le Conseil Municipal à 10 voix Pour et 1 abstention valide l'offre SOCOTEC et charge le Maire de notifier la commande au Bureau de Contrôle.

4) Remplacement du tinteuse de la cloche n° 1 – Eglise Sainte-Aurélie :

Le contrôle annuel des cloches par la Sté VOEGELE a fait ressortir une usure importante du bras de tinteuse de la cloche n° 1. Il convient de le remplacer pour un coût de 1.480,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le devis de l'Entreprise VOEGELE d'un montant de 1.480,80 € TTC
- prend note que les frais de remplacement seront pris en charge, pour moitié, par le Conseil de Fabrique d'Eglise
- charge le Maire de notifier la commande à la Sté A. VOEGELE.

5) Travaux 2017 :

Mme Le Maire informe les membres du Conseil que les ordres de service des travaux d'entretien 2017, validés par décision du 22 mars 2017, vont être notifiés aux Entreprises en vue d'une réalisation à la rentrée :

- Entreprise HERRBACH/ ESCHRICH : Reprise de l'isolation de la toiture de la mairie (façades Sud et Est), pour un montant de 4.394,40 € TTC ;
- Entreprise HERRBACH/ESCHRICH : Réfection de la toiture auvent entrée salle polyvalente pour un montant de 3.462 € TTC ;
- Entreprise VONDERSCHEER Electricité : Déplacement de la sirène à turbine existante, depuis la toiture de l'immeuble « SCI Les sapins » vers la toiture de l'église, pour un montant de 3.576 € TTC ;
- Entreprise VONDERSCHEER Electricité : mise en conformité électrique suite à contrôle SOCOTEC (mairie – église – salle polyvalente – ancienne école de Charbes et travaux sur éclairage public) pour un montant total de 5.700 € TTC ;

Le Conseil Municipal prend acte de la réalisation prochaine de ces travaux.

6) Vente parcelle à M. et Mme MICHEL Pierre :

La commune de Lalaye est propriétaire d'une parcelle boisée au lieu-dit Wachtrembet, d'une contenance de 6 ha 77a 19ca (section 3 n° 192). Les époux MICHEL Pierre possèdent une propriété riveraine. Ils souhaitent agrandir leur domaine et ont ainsi proposé à la municipalité de racheter une partie de la parcelle communale.

Après estimation sur place en présence du Représentant de l'ONF, la Commission Forêt/Chasse, a estimé le prix de vente de l'are de terrain (bois sur pied) à 70 €.

Le procès-verbal d'arpentage a été réalisé le 2 septembre 2015 par le Cabinet de Géomètres Schaller-Roth-Simler.

La cession de ces parcelles a nécessité une procédure de distraction du régime forestier. L'arrêté Préfectoral d'autorisation correspondant date du 4 juillet 2017.

Les nouvelles parcelles créées au nom de M. et Mme MICHEL Pierre se décomposent comme suit :

Lieu-dit	Section	Parcelle	Contenance	Prix
WACHTREMBET	3	195/126	61,76 ares	4.323,20 €
WACHTREMBET	3	198/127	00,33 ares	23,10 €
Total			62,09 ares	4.346,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ce qui précède,
- CHARGE Mme le Maire de finaliser la vente auprès de l'Etude de Notaire NUSS de Châtenois
- DIT que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs
- CONFIRME que ces dispositions annulent et remplacent celles de la délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2015.

7) Divers :

☞ Salle polyvalente : Travaux d'entretien courants : le Conseil Municipal approuve le devis ESCHRICH d'un montant de 769,20 € et charge le Maire de notifier la commande à l'Entreprise.

☞ Rue de la Hollée – enrobés : Estimation de coût SDEA pour pose supplémentaire de 80 m² d'enrobés par l'entreprise SPEYSER, à la demande de la Commune : coût 2.500 € TTC : le Conseil Municipal au vu des explications de l'Adjoint Daniel Ancel approuve cette dépense d'entretien.

☞ Demande de soutien Fondation du Patrimoine : le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Aucun autre point n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est close à 19.50 heures.



Le Maire :

Yvette WALSPURGER